

Commune de CAGNES-SUR-MER

Adresse : Avenue de la Gare

Sections : BL - BK - BS

PLAN PARCELLAIRE
Echelle : 1/1000

Dossier n°: 20_005M
Plan n°: BL20005M DÉCLASS

Dressé le : 08/10/2020
Mis à jour le : 08/02/2021

Dessinateur : MG

PÔLE D'ECHANGE MULTIMODAL DE CAGNES-SUR-MER ETAT INITIAL

Déclassement du domaine public routier métropolitain
d'emprises de l'avenue de la Gare et de son carrefour

LEGENDE

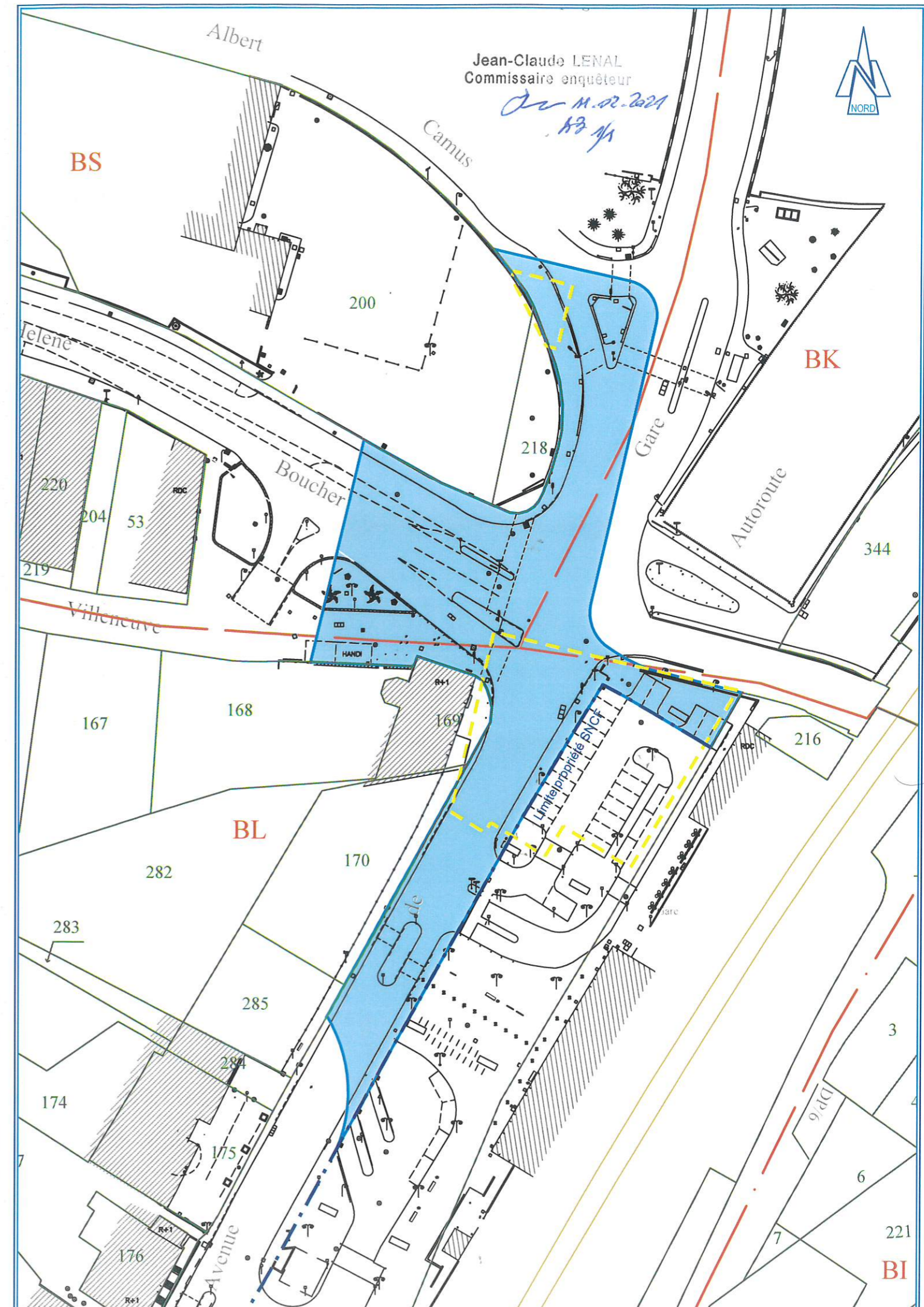
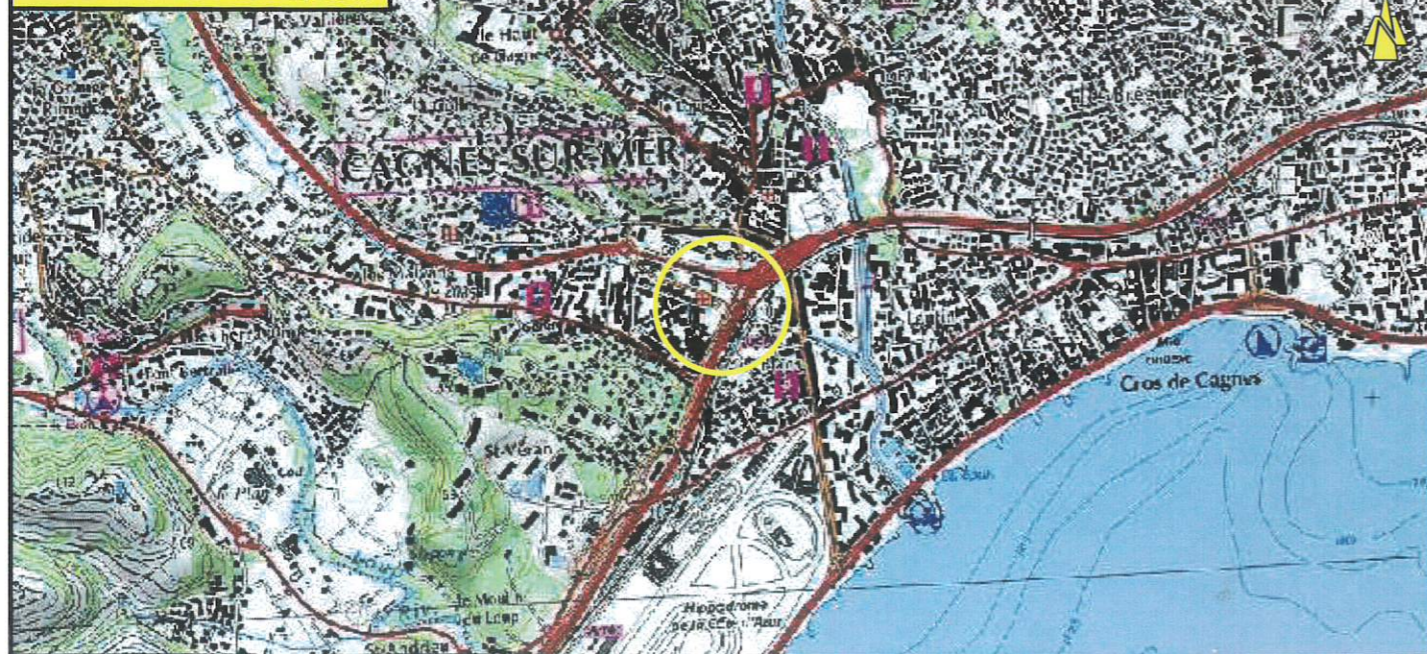
- Emprise du domaine public routier métropolitain, à désaffecter et déclasser, dans le cadre du projet du PEM : Une surface d'environ 3100 m² non cadastré, section BL, BK et BS
- Constructions (Bâtiment des voyageurs et kiosque) réalisées en partie sur le domaine public routier métropolitain

Parcelle cadastrale

Section cadastrale

Application du parcellaire cadastral sans consultation des titres ni avis des voisins. Le cadastre, document principalement à usage fiscal, ne confère pas un droit de propriété et les énonciations qu'il procure aux usagers constituent pour eux de simples renseignements. Ainsi, les limites cadastrales représentées à titre de simple information fiscale, n'offrent aucune garantie juridique (seul un bornage contradictoire le permet) et aucune garantie de précision graphique.

PLAN DE SITUATION - IGN - 1/25000



Commune de CAGNES-SUR-MER

Adresse : Avenue de la Gare

Sections : BL - BK - BS

PLAN PARCELLAIRE

Echelle : 1/1000

Dossier n° 20_005M
Plan n° -

PARCELLAIRE DÉCLASS PROJÉTÉ

Dressé le : 08/10/2020



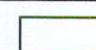
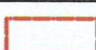
Mis à jour le : 08/02/2021

Dessinateur : MG

PÔLE D'ECHANGE MULTIMODAL DE CAGNES-SUR-MER ETAT PROJÉTÉ

Déclassement du domaine public routier métropolitain
d'emprises de l'avenue de la Gare et de son carrefour

LEGENDE

-  Emprise du domaine public routier métropolitain, à désaffecter et déclasser, dans le cadre du projet du PEM : Une surface d'environ 3100 m² non cadastré, section BL, BK et BS
-  Constructions (Bâtiment des voyageurs et kiosque) réalisées en partie sur le domaine public routier métropolitain
-  Parcelle cadastrale
-  Section cadastrale

Application du parcellaire cadastral sans consultation des titres ni avis des voisins. Le cadastre, document principalement à usage fiscal, ne confère pas un droit de propriété et les énonciations qu'il procure aux usagers constituent pour eux de simples renseignements. Ainsi, les limites cadastrales représentées à titre de simple information fiscale, n'offrent aucune garantie juridique (seul un bornage contradictoire le permet) et aucune garantie de précision graphique.

